Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

APPELS À LA CONCURRENCE ÉLECTRONIQUES – COMMENT S'ENREGISTRER

Créez un profil pour votre entreprise

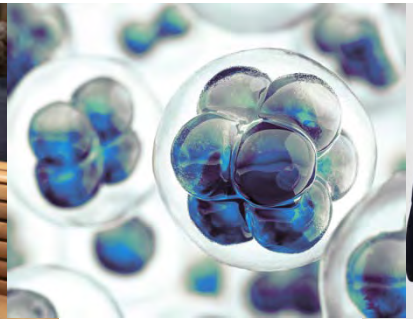

Cliquez ici pour accéder aux appels à la concurrence électroniques

Cliquez sur "Enregistrement" afin de créer un profil pour votre entreprise

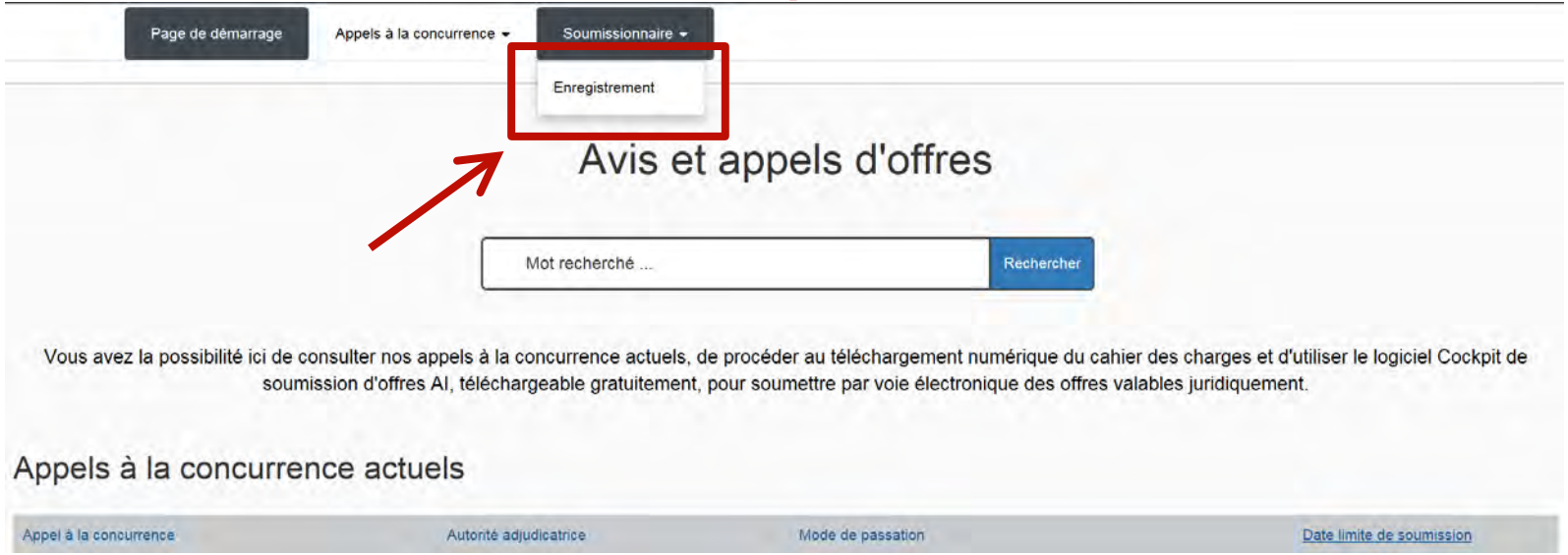

Cliquez sur "Suivant" si vous n’avez pas de code d’invitation

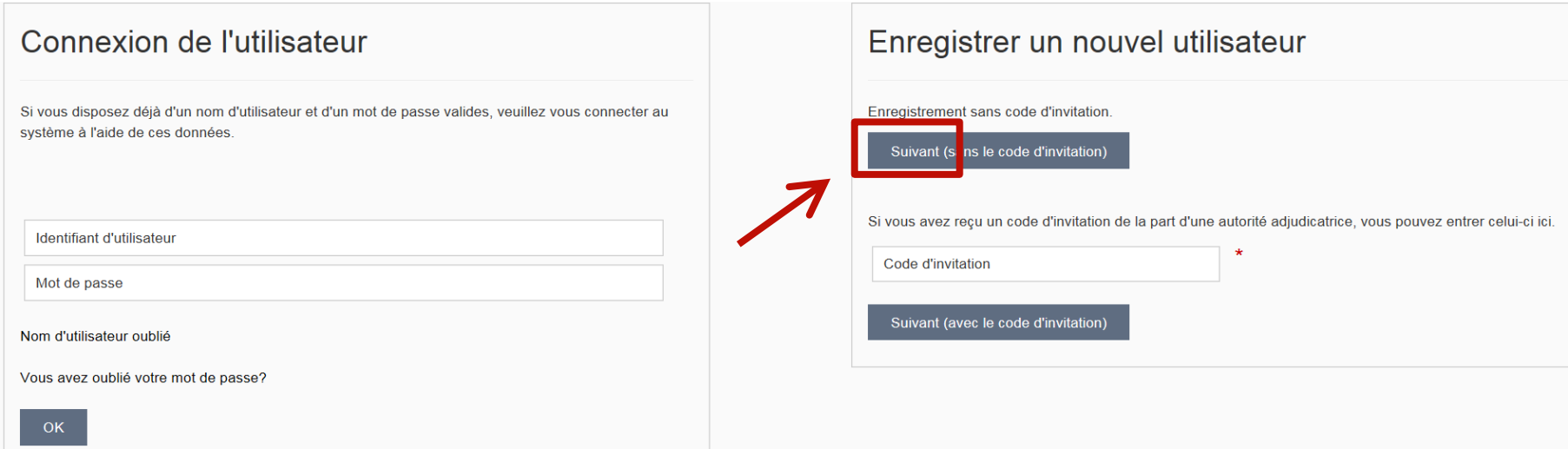

Remplissez les champs obligatoires pour vous enregistrer

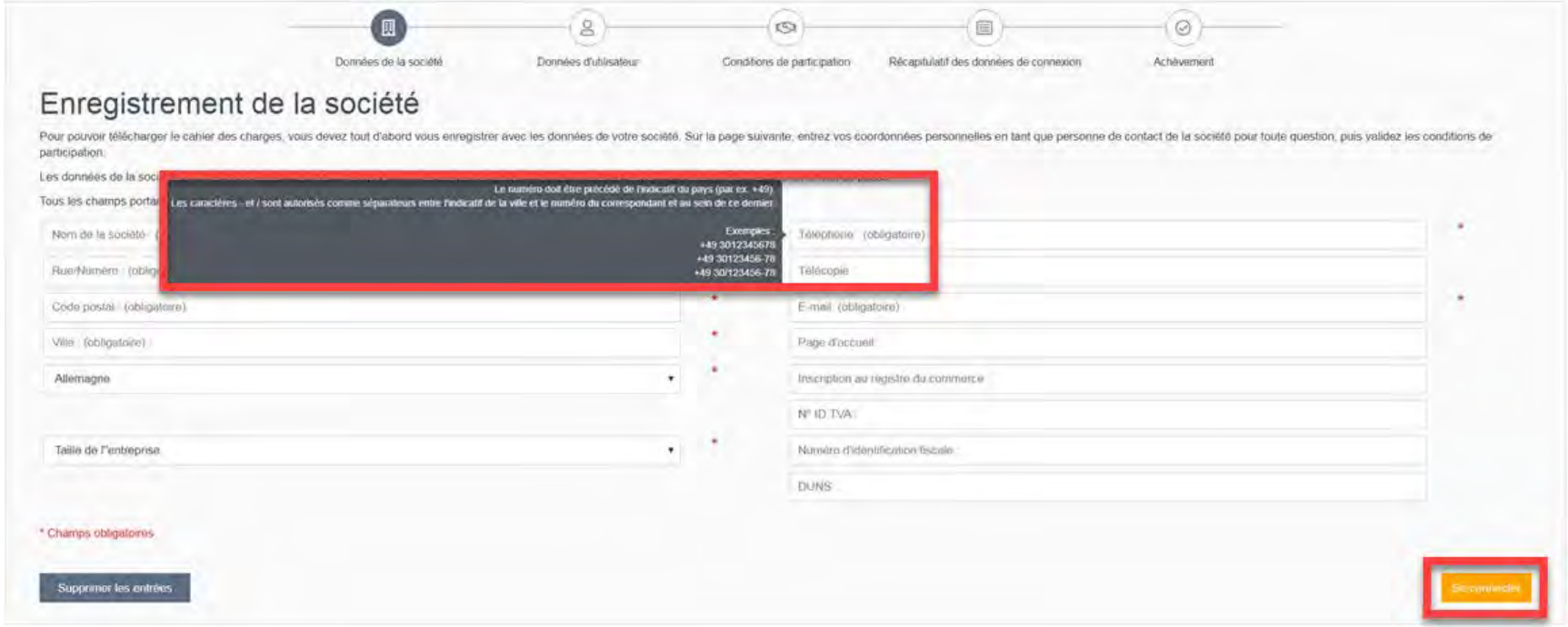

Désignez un(e) employé(e) comme personne de contact

Vous pouvez sélectionner votre langue préférée dans le menu déroulant.

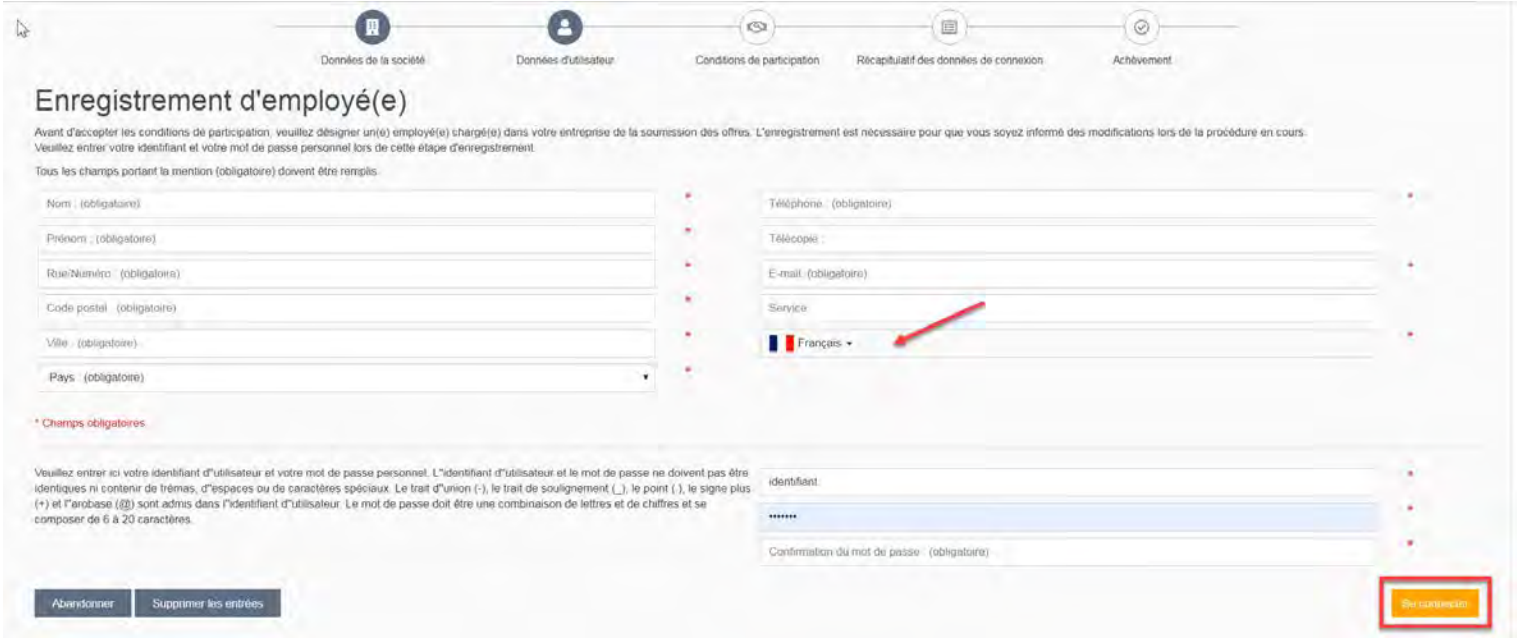

Acceptez les conditions de participation

Vous devez accepter les conditions d’utilisation pour pouvoir vous enregistrer

Faites défiler la page vers le bas pour les accepter et continuer

Un récapitulatif de votre inscription s'affiche alors, vérifiez-le et cliquez sur s’inscrire

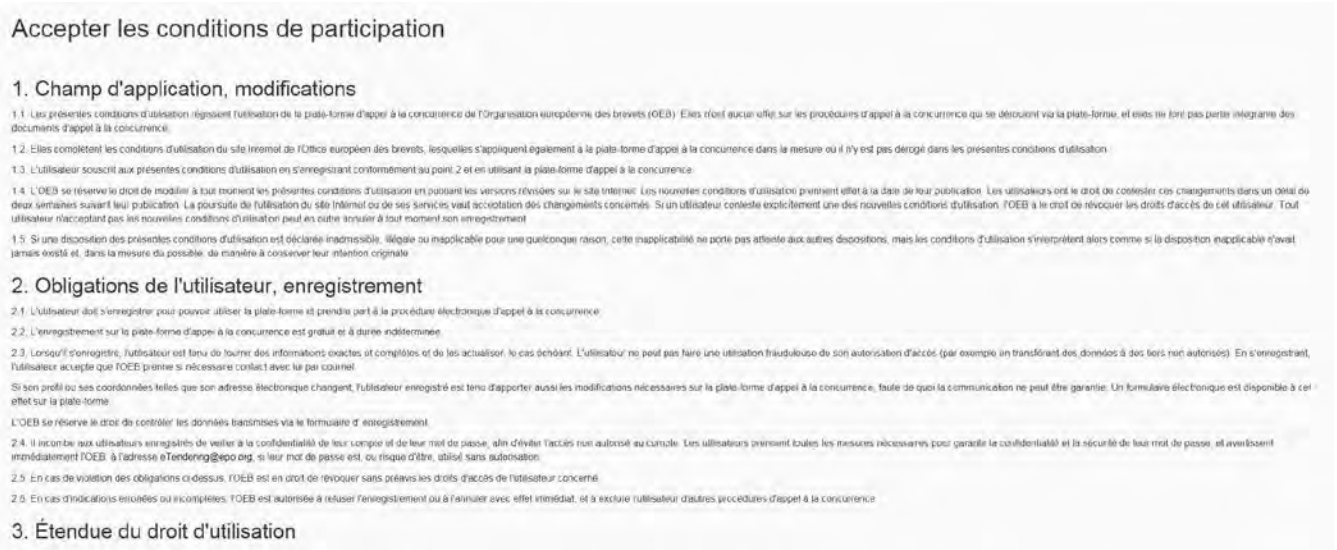

Accepter les conditions de participation

1. Champ d'application, modifications

1.1. Les présentes conditions d'utilisation régissent l'utilisation de la plate-forme d'appel à la concurrence de l'Organisation européenne des brevets (OEB). Elles n'ont aucun effet sur les procédures d'appel à la concurrence qui se déroulent via la plate-forme, et elles ne font pas partie intégrante des documents d'appel à la concurrence.

1.2. Elles complètent les conditions d'utilisation du site Internet de l'Office européen des brevets, lesquelles s'appliquent également à la plate-forme d'appel à la concurrence dans la mesure où il n'y est pas dérogé dans les présentes conditions d'utilisation.

1.3. L'utilisateur souscrit aux présentes conditions d'utilisation en s'enregistrant conformément au point 2 et en utilisant la plate-forme d'appel à la concurrence.

1.4. L'OEB se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions d'utilisation en publiant les versions révisées sur le site Internet. Les nouvelles conditions d'utilisation prennent effet à la date de leur publication. Les utilisateurs ont le droit de contester ces changements dans un délai de deux semaines suivant leur publication. La poursuite de l'utilisation du site Internet ou de ses services vaut acceptation des changements concernés. Si un utilisateur conteste explicitement une des nouvelles conditions d'utilisation, l'OEB a le droit de révoquer les droits d'accès de cet utilisateur. Tout utilisateur n'acceptant pas les nouvelles conditions d'utilisation peut en outre annuler à tout moment son enregistrement.

1.5. Si une disposition des présentes conditions d'utilisation est déclarée inadmissible, illégale ou inapplicable pour une quelconque raison, cette inapplicabilité ne porte pas atteinte aux autres dispositions, mais les conditions d'utilisation s'interprètent alors comme si la disposition inapplicable n'avait jamais existé et, dans la mesure du possible, de manière à conserver leur intention originale.

2. Obligations de l'utilisateur, enregistrement

2.1. L'utilisateur doit s'enregistrer pour pouvoir utiliser la plate-forme et prendre part à la procédure électronique d'appel à la concurrence.

2.2. L'enregistrement sur la plate-forme d'appel à la concurrence est gratuit et à durée indéterminée.

2.3. Lorsqu'il s'enregistre, l'utilisateur est tenu de fournir des informations exactes et complètes et de les actualiser, le cas échéant. L'utilisateur ne peut pas faire une utilisation frauduleuse de son autorisation d'accès (par exemple en transférant des données à des tiers non autorisés). En s'enregistrant, l'utilisateur accepte que l'OEB prenne si nécessaire contact avec lui par courriel.

Si son profil ou ses coordonnées telles que son adresse électronique changent, l'utilisateur enregistré est tenu d'apporter aussi les modifications nécessaires sur la plate-forme d'appel à la concurrence, faute de quoi la communication ne peut être garantie. Un formulaire électronique est disponible à cet effet sur la plate-forme.

L'OEB se réserve le droit de contrôler les données transmises via le formulaire d'enregistrement.

2.4. Il incombe aux utilisateurs enregistrés de veiller à la confidentialité de leur compte et de leur mot de passe, afin d'éviter l'accès non autorisé au compte. Les utilisateurs prennent toutes les mesures nécessaires pour garantir la confidentialité et la sécurité de leur mot de passe, et avertissent immédiatement l'OEB, à l'adresse eTendering@epo.org, si leur mot de passe est, ou risque d'être, utilisé sans autorisation.

2.5. En cas de violation des obligations ci-dessus, l'OEB est en droit de révoquer sans préavis les droits d'accès de l'utilisateur concerné.

2.6. En cas d'indications erronées ou incomplètes, l'OEB est autorisée à refuser l'enregistrement ou à l'annuler avec effet immédiat, et à exclure l'utilisateur d'autres procédures d'appel à la concurrence.

3. Étendue du droit d'utilisation

Vous avez finalisé votre enregistrement aux appels à la concurrence électroniques

Vous pouvez consulter les nouveaux appels à la concurrence dans la rubrique "Appels à la concurrence actuels".

Plus d’employés à créer?

Vous pouvez ajouter des employés supplémentaires via: Soumissionnaire – Créer un nouvel employé

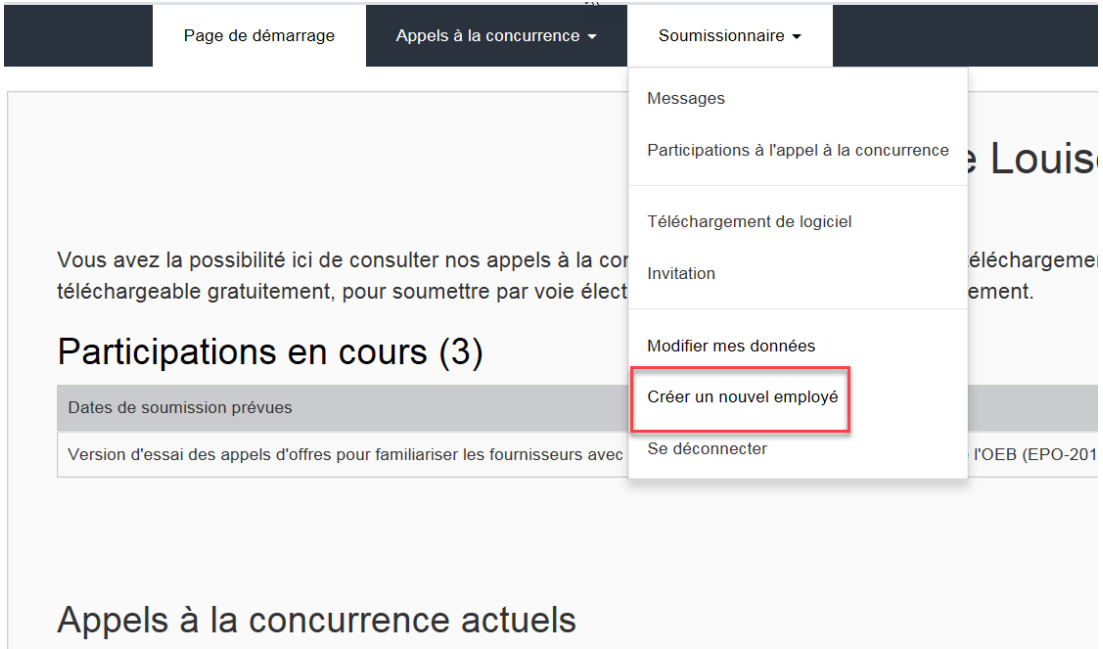

Informations supplémentaires concernant l’enregistrement aux appels à la concurrence électroniques

L’enregistrement ne signifie pas que vous serez automatiquement averti(e) des nouveaux appels à la concurrence.

Pour toute question technique concernant les appels à la concurrence électroniques, veuillez contacter le service d’assistance de notre prestataire au numéro +49 931 8806144

[Des frais peuvent s’appliquer. Du lundi au vendredi, de 8 heures à 18 heures (HEC), sauf les jours fériés en Allemagne et en Autriche.]

ou nous contacter à l’adresse eTendering@epo.org.